

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

B A R E M E

B.E.P.

Dossier n° 1 Comptabilité

⇒ 2,5 points \times 4 = 10 points

Dossier n° 2 Droit du travail

⇒ 2 points \times 5 = 10 points

Dossier n° 3 Chèque vacances

⇒ I - 1^{ère} situation 2 points
2^{ème} situation 2 points
⇒ II - 2 points \times 3 = 6 points

} 10 points

Dossier n° 4 Economie

⇒ 2 points \times 5 = 10 points

B A R E M E

C.A.P.

Dossier n° 1 Comptabilité

⇒ 2 points par question / 6 points

Dossier n° 2 Droit du travail

⇒ 2 points par question / 6 points

Dossier n° 3 Connaissance de l'entreprise

⇒ I - 1^{ère} situation 2 points
2^{ème} situation 2 points } / 4 points

⇒ II - 1 point par question / 2 points

Dossier n° 4 Economie

⇒ 1 point par question / 2 points

TOTAL = 20 points

B.E.P. "HOTELLERIE-RESTAURATION"

C.A.P. "CUISINE" - "RESTAURANT" "HEBERGEMENT"

**D O C U M E N T
C O R R E C T E U R**

- **Epreuve : EP3 Connaissance de l'entreprise et de son environnement économique, juridique et social**

Le présent document correcteur comporte 4 pages.

- **1 page barème B.E.P.**
- **1 page barème C.A.P.**

CORRIGE

DOSSIER n° 1 : Comptabilité

B.E.P. 10 points

C.A.P. 06 points

COUT DE REVIENT STANDARD D'UNE BOUTEILLE DE
CHAMPAGNE POUR LES GRANDES MAISONS

(L'Ardennais Juin 1996)

Frais 4 F	financiers 6 %
Frais de 11 F	personnel 16,50 %
1,50 F	Impôts et taxes 2,30 %
7 F	Autres achats 10,50 %
8 F	Publicite 12 %
35 F	Matières et approvi- sionne- ments 52,70 %
66,50 F	100 %

Candidats au C.A.P. traiter uniquement les questions 1, 2 et 3.

A partir du document ci-dessus et de vos connaissances personnelles, répondez aux questions suivantes :

1). Quel est le coût de revient de la bouteille de champagne?

66,50 F

2). Qu'est-ce qui coûte le plus cher au producteur ?

Les matières et approvisionnements.

3). Quel sera le bénéfice unitaire de l'entreprise si elle vend sa bouteille de champagne 80 F. ?

80 F. - 66,50 F = 14,50 F Bénéfice.

4). De quels éléments internes et externes l'entreprise doit-elle tenir compte pour fixer son prix de vente (3 critères sont attendus).

⇒ Coût de revient.

⇒ La demande.

⇒ La concurrence.

CORRIGE

DOSSIER n° 2 : Droit du travail

B.E.P. 10 points

C.A.P. 06 points

◆ **Syndicat des indépendants :**
L'Assemblée générale du Syndicat des indépendants (hôteliers-restaurateurs-cafetiers-discothèques) de la Dordogne aura lieu le 2 juin 1997, à 15 h 30 au Bugue -syndicat d'initiative- (Porte de la Vézère). Deux sujets importants y seront traités : la discussion de la non-signature de la convention collective, par la Confédération française des hôteliers-restaurateurs-cafetiers-discothèques et l'action de la Confédération sur la mise sous séquestre de la taxe professionnelle. Cette assemblée générale sera présidée par Roland Magne président de la CFHRCD.

«L'Hôtellerie» mai 1997

Candidats au C.A.P. traiter uniquement les questions 2, 3 et 5.

1). Précisez le rôle des syndicats en matière de conventions collectives.

.....
Ils négocient avec les représentants patronaux les conventions collectives.

2). Citez 2 fonctions des syndicats à l'intérieur de l'entreprise.

.....
⇒ Défendre les droits et les intérêts professionnels de ses membres.

.....
⇒ Informer ses membres en matière de droit du travail.

3). Citez 2 syndicats de salariés (sigles et signification).

.....
⇒ C.G.T., F.O., C.F.D.T., ...

4). Indiquez le nombre minimum de salariés pour qu'il y ait un délégué syndical au sein de l'entreprise.

.....
50 salariés.

5). En dehors du délégué syndical, qui peut représenter le personnel dans une entreprise de plus de 10 personnes ?

.....
Les délégués du personnel.

.....
Les membres du comité d'entreprise.

.....
Les membres du C.H.S.C.T.

CORRIGE

DOSSIER n° 3 : Connaissance de l'entreprise

B.E.P. 10 points

C.A.P. 06 points

Partie à traiter par tous les candidats.

I - Vous êtes restaurateur

1^{ère} situation :

Vous devez régler une facture d'un montant de 5 250 F. Quels moyens de paiement pouvez-vous utiliser (2 moyens)

⇒ Lettre de change.

⇒ Chèque.

2^{ème} situation :

La note d'un client s'élève à 310 F. Quels moyens de paiement pouvez-vous accepter ? (2 moyens)

⇒ Chèque.

⇒ Carte bancaire. - Liquide.

Candidats C.A.P. traiter uniquement les questions 1 et 2.

II - Le chèque vacances

Le ministre du Tourisme Bernard Pons a annoncé hier qu'il souhaitait développer « massivement » le chèque-vacances; à l'heure où encore 40% de Français restent chez eux pendant leurs congés.

Une démocratisation des vacances en France se fera en « développant massivement et à une très large échelle le chèque-vacances », a promis M. Pons. Les chèques, dont bénéficient actuellement un million de salariés, servent à régler des prestations touristiques dans différents secteurs (transport, hôtellerie, restauration, musées). L'Agence nationale du chèque-vacances estime que le tiers au moins de ses bénéficiaires ne prendrait pas de vacances sans cette aide.

Le ministre envisage aussi de « commercialiser le chèque-vacances hors de France, dans les pays voisins, dont les ressortissants se rendent souvent en France ».

1. A quoi sert le chèque-vacances ?

Le chèque vacances permet de régler des prestations touristiques dans différents secteurs (transport, hôtellerie, restauration, musées, ...).

2. Tous les salariés ont-ils droit au chèque vacances ? (Justifiez votre réponse)

Non, seulement les salariés aux revenus les plus faibles.

3. Tous les restaurateurs sont-ils tenus d'accepter les chèques-vacances ? (Justifiez votre réponse)

Non, seulement les restaurateurs qui ont passé un accord pour accepter ce mode de paiement.

L'UNION

Mardi 18 juin 1996

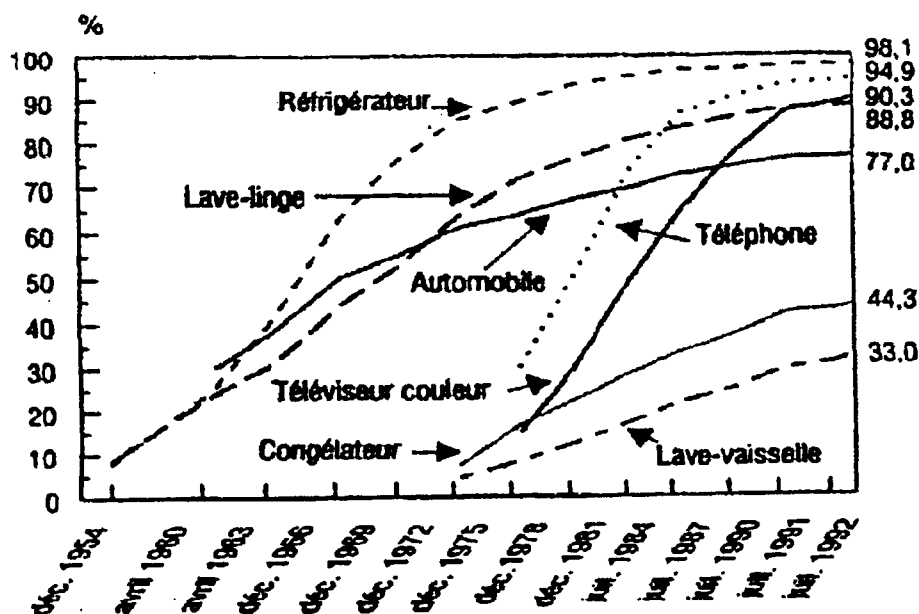
CORRIGE

DOSSIER n° 4 : Economie

B.E.P. 10 points

C.A.P. 02 points

Taux d'équipement pour les principaux bien durables



A partir du document ci-dessus et de vos connaissances personnelles répondez aux questions suivantes :

Candidats C.A.P. traiter uniquement les questions 2 et 3.

1). **Donnez la définition d'un bien durable.**

Bien utilisé sur une longue période.

2). **Quelle évolution constatez vous dans le taux d'équipement des ménages en ce qui concerne les téléviseurs couleur ?**

Une progression rapide et forte.

3). **Quel produit connaît l'évolution la plus faible ?**

Le lave-vaisselle.

4). **Calculez la variation en pourcentage du taux d'équipement des ménages en lave-vaisselle entre décembre 1972 et Juillet 1992.**

$33 - 5 = + 28 \%$.

5). **Que pouvez-vous dire de l'évolution du niveau de vie des ménages français ?**

2 étapes significatives :

*** Avril 1963 forte progression des équipements de base.**

*** 1975 essor des équipements de confort.**